

Appel à projet pédagogique « Charles de Gaulle chez nous : les voyages présidentiels du Général en région »

Voyage du 22 au 28 avril 1963 dans les Ardennes, la Marne, la Haute-Marne et l'Aube

Art. 1 : L'organisateur de l'appel à projet pédagogique « De Gaulle chez nous : les voyages présidentiels du Général en région » est la Fondation Charles de Gaulle (5 rue de Solférino, 75007 Paris).

QUELS SONT LES OBJECTIFS ET LES RÉALISATIONS ATTENDUES ?

Art. 2 : Cette action pédagogique doit permettre aux élèves d'**appréhender le voyage présidentiel de Charles de Gaulle dans leur territoire en avril 1963**. Si l'échelle communale doit être privilégiée, une approche multiscalair (de la commune à la région) est aussi envisageable. Il est également possible d'articuler le passé et le présent.

Cet appel à projet pédagogique vise à développer les compétences d'observation, d'analyse, de rédaction et d'expression de la sensibilité artistique des élèves. Il s'inscrit à ce titre dans le cadre du parcours citoyen et du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève inscrits dans le projet global de formation défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture et dans les programmes scolaires.

Art. 3 : Les participants doivent réaliser un **dispositif photo-textuel** sur le voyage de Charles de Gaulle dans leur commune ou dans leur région en 1963. Ils sont invités à mobiliser les propriétés de chaque médium - photographie et texte - au service d'une mise en récit.

La stratégie photo-textuelle choisie peut se composer d'un ou plusieurs clichés d'époque ou d'un ou plusieurs photomontages mettant en lien le passé et le présent assorti(s) d'un ou plusieurs textes pouvant prendre des formes variées (récit historique, texte argumentatif, lettre, poème...).

Art. 4 : Les participants peuvent remettre leur production sur différents supports : support manuscrit numérisé ou support imprimé numérisé ou support numérique. Pour des raisons de lisibilité et d'unicité, **une seule production, présentée sur un seul et même support**, est autorisée.

Art. 5 : La réalisation attendue peut être **individuelle ou collective**. Dans ce dernier cas, le groupe d'élèves peut s'apparenter à celui constitué par tout ou partie d'une classe ou par des élèves issus de différentes classes.

La production peut être réalisée dans des cadres variés (enseignement disciplinaire ou interdisciplinaire, atelier, projet interdégradés dès lors que celui-ci permet d'illustrer la progression des apprentissages au cours du cycle ou de cycles différents).

Art. 6 : La fiche d'inscription figurant en annexe et la production attendue sont à déposer à l'adresse suivante : https://fondationcharlesdegaulle-my.sharepoint.com/:f/g/personal/s_junien-lavillauroy_charles-de-gaulle_org/ErWjusJpNJdHi9tuYErrHMkBu5Sf3GcBxtjmFgNn8e8x_A

QUI PEUT PARTICIPER ?

Art. 7 : L'appel à projet pédagogique est ouvert aux élèves des **écoles primaires**, des **collèges** et des **lycées** d'enseignement général, technologique, professionnel de l'enseignement public et privé sous contrat de l'académie de Reims.

Art. 8 : Les participants s'engagent à accepter que des photographies et/ou des vidéos soient faites de leur participation au projet pédagogique pendant toute la durée de l'opération (visite de l'exposition proposée par la Fondation Charles de Gaulle, reportage en classe ou aux archives municipales et/ou départementales) et de leur production. Ces images pourront être reprises par la Fondation Charles de Gaulle, les réseaux sociaux, la presse. Les participants acceptent aussi que leur production soit diffusée en tout ou partie pour la promotion de cette action pédagogique.

Art. 9 : Conformément au Règlement général de protection des données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

COMMENT PRÉPARER CET APPEL À PROJET PÉDAGOGIQUE ?

Art. 10 : Les participants peuvent visiter l'exposition itinérante intitulée « Charles de Gaulle, 1890-1970 », augmentée de panneaux retraçant les étapes du voyage en région. Ils ont aussi la possibilité de travailler avec les archives municipales et départementales mobilisées dans cette opération.

QUELLES SONT LES RÉCOMPENSES ?

Art. 11 : Les **meilleures réalisations** seront valorisées en étant intégrées sur une page du site Internet de la Fondation Charles de Gaulle dédiée à l'appel à projet pédagogique « De Gaulle chez nous : les voyages présidentiels du Général en région ».

